

Déclaration Cfdt PSTE Instance Nationale de Concertation Maladie du 17 décembre 2024

La fédération **Cfdt PSTE** a été informée avec stupéfaction et colère, par l'intermédiaire de ses équipes locales, d'un projet de plan de sauvegarde de l'emploi au Centre de santé Stalingrad situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Par ailleurs, la fédération **Cfdt PSTE** a été également informée de la volonté de la CPAM de Paris de fermer dans les prochains mois le centre de radiologie de Réaumur.

La **Cfdt** exprime sa ferme opposition à ces projets et notamment au plan de sauvegarde de l'emploi, situation inédite dans la sphère Sécurité sociale d'un PSE commandé et dirigé directement par la CNAM, qui est à la manœuvre.

Ces projets auront bien évidemment et malheureusement un impact catastrophique pour les travailleurs concernés, déjà confrontés à des conditions de travail difficiles, que la **Cfdt** ne peut cautionner.

La **Cfdt** rappelle également que la CNAM s'est engagée à maintenir les dotations des centres de santé et de santé dentaire *a minima* durant la période de la COG actuelle.

Par ailleurs, la **Cfdt** s'est engagée, seule, dans un accord national qui encadre le transfert des personnels des centres de santé et de santé dentaire gérés par les CPAM et la CRAMIF et qui prévoit dans son article 3 que « *le transfert du contrat de travail ne [peut constituer] une circonstance ouvrant la possibilité d'une procédure de licenciement économique ou de licenciement pour insuffisance professionnelle.* ».

La **Cfdt** considère donc avoir été flouée par la CNAM. La négociation sur le transfert des centres de santé vers les UGECAM apparaît comme déloyale.

Outre ces impacts sur les salariés de ces centres de santé, leurs fermetures auront un impact désastreux pour les milliers de parisiens et franciliens, notamment les plus précaires.

En effet, ces centres de santé proposent une offre de soins exhaustive et de qualité, basée sur la justice sociale et l'égal accès aux soins. Les professionnels de santé y sont conventionnés en secteur 1 et pratiquent le tiers payant permettant à une large partie du public reçu en situation de précarité de ne pas renoncer à leur droit de se soigner.

Vous l'aurez compris, et vous avez certainement pu le voir à l'extérieur des locaux de l'UCANSS, la **CFDT** combattra avec force ces projets jusqu'à leur abandon et usera de tous les moyens juridiques mis à sa disposition pour s'opposer à ces projets.

Le 17 décembre 2024